

Besoin d'un conseil pour un permis de construire, pour la rénovation d'un bâtiment ?

Deux services gratuits s'offrent à vous :

Architecte Conseiller

Ses missions :

- Vous guidez dans les démarches administratives (règlement d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, assainissement)
- Vous suggérez des méthodes de rénovation (matériaux techniques, lecture historique du bâtiment)
- Vous aiguillez dans le traitement des projets soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Vous guidez en cas de contentieux sur un chantier
- Vous accompagnez dans la réflexion d'aménagement de votre habitation (modification d'ouvertures, agrandissement)
- Vous conseillez pour une bonne harmonie du projet avec le paysage environnant
- Vous aidez au choix d'un terrain ou d'un projet (insertion du projet sur le terrain)

Permanence le troisième jeudi du mois, le matin, sur rendez-vous.

Conseiller DDE Service instructeur des autorisations du droit des sols

Ses missions :

- Vous conseillez dans votre projet de permis de construire
- Vous guidez dans la constitution de votre dossier d'instruction
- Vous proposez un avis sur l'avant projet

Permanence le premier mardi du mois, le matin, sur rendez-vous.

Les meilleurs moments pour consulter :

- Avant le dépôt de permis de construire ou d'une déclaration de travaux
- Avant la signature d'un contrat d'architecte ou de construction de maison individuelle
- Avant la passation d'un marché de travaux

Exemples de documents à apporter lors du rendez-vous :

- des photographies du terrain, du bâtiment (extérieur et intérieur), du site environnant
- un extrait cadastral permettant de localiser votre projet à l'échelle du bourg ou du lotissement
- un plan de géomètre du terrain
- des plans, des coupes du bâtiment existant
- des plans, des croquis de votre projet
- des documents administratifs et réglementaires (règlement de lotissement, extrait du Plan Local d'Urbanisme)

**Pour une demande de rendez-vous,
Contacter la Communauté de communes du Pays d'Aubigné au 02 99 55 69 80.
Veuillez préciser la localisation de votre projet.**

